

Communiqué 009/2022/COCEM relatif à la révision annuelle des listes électorales de 2022.

Bamako, le 29 octobre 2022 : La COCEM se réjouit d'une part, du démarrage de l'inscription des nouveaux majeurs dans les localités de Koulikoro, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Dioila, Mopti (Mairie de Socoura) et le District de Bamako, et d'autre part du démarrage des travaux dans la région de Kidal. Elle appelle au démarrage effectif dans la région de Ménaka.

Le 28 octobre 2022, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) a effectué un second déploiement de dix-neuf (19) observateurs pour l'observation de la révision annuelle des listes électorales dans dix-huit (18) chefs-lieux de régions et la commune IV du District de Bamako.

A l'issue de cette deuxième observation, la COCEM relève les constats spécifiques ci-après :

La COCEM a constaté que les nouveaux majeurs ont commencé à être touchés par les travaux de la révision annuelle des listes électorales à la Mairie de Socoura dans la région de Mopti et la mairie de la commune IV du District de Bamako. La COCEM remarque aussi l'arrivée du tableau de validation le jour même du passage de ses observateurs dans les mairies des communes urbaines de Koulikoro, Sikasso, Dioila, Bougouni et Koutiala.

Toutefois, les autres lieux observés¹ ne sont pas concernés par l'inscription des nouveaux majeurs et cela contrairement l'article 57 alinéa 3 de la loi électorale. Comme exprimé dans son premier communiqué², la COCEM réitère l'urgence de la mise à disposition du tableau d'inscription des nouveaux majeurs dans toutes les localités.

La COCEM a également constaté que les travaux ont démarré à Kidal contrairement à Ménaka où ils ne sont toujours pas effectifs.

Tout comme au premier déploiement, les observateurs de la COCEM ont été autorisés à accéder aux centres d'opérations dans toutes les localités observées.

Les observateurs de la COCEM ont constaté que les travaux ont démarré entre 08 heures et 10 heures dans la plupart des centres observés.

La COCEM a relevé que les centres de San, Douentza et le centre secondaire de la commune IV du District de Bamako n'étaient pas accessibles aux personnes vivant avec handicap.

Dans la localité de Kita, la COCEM a noté l'absence des membres de la commission administrative le jour du passage de son observateur.

Les centres des localités de : Sikasso, Bougouni, Koulikoro et Kayes étaient sécurisés par les forces de l'ordre. La COCEM a remarqué que le nombre d'agents par centre varie entre deux (02) et vingt-six (26) personnes. Le plus grand nombre a été observé à Sikasso avec quarante-deux (42) agents et le plus petit nombre à Mopti avec deux (02) agents.

¹ Kayes, Ségou, Tombouctou, Gao, Kidal, Niara, Kita, Bandiagara, Douentza, San

² <https://cocem.ml/wp-content/uploads/2022/10/COCEM-COMMUNIQUE-REVISION-ANNUELLE-DES-LISTES-ELECTORALES.pdf>

Les observateurs de la COCEM ont également relevé que les commissions administratives disposaient comme outils de travail : les fiches de transfert, les fiches de radiation, les Procès-Verbaux de carence, la lettre de notification, le Procès-Verbal de clôture des travaux de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales, le certificat de radiation, les registres de réclamation et les registres de décision. Comme indiqué plus haut, le tableau de validation pour les nouveaux majeurs étaient disponibles dans les localités de Koulikoro, Sikasso, Bougouni, Mopti, Dioila, Commune IV du District de Bamako et Koutiala.

Au centre de la Mairie de Socoura, la COCEM a noté que du 1^{er} au 28 octobre le nombre de nouveaux majeurs inscrits est de zéro (00) alors que leur liste est disponible. Le nombre de transferts et de radiations est moins de trente (30) personnes.

A Sikasso, la COCEM a relevé que le chef de centre a pris l'initiative de partager le tableau de validation avec les agents pour qu'ils se rendent dans les quartiers, du fait que le document est parvenu en retard.

A Bandiagara, la COCEM a relevé l'absence des membres de la commission administrative lors du passage de son observateur.

Les observateurs de la COCEM ont noté que le nombre d'opérations effectuées (radiation et transfert) dans les localités observées à la date du 1^{er} au 28 octobre varie entre cinq cent quarante-sept (547) et vingt et un (21).

La situation, en termes d'inscription d'office, de radiations et de transferts, se présente comme suit :

REGIONS	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	NOMBRE DE RADIATIONS	NOMBRE DE TRANSFERTS	OBSERVATIONS
Kayes	00	32	72	La non-disponibilité du tableau de validation des nouveaux majeurs
Koulikoro	00	151	29	Le tableau de validation des nouveaux majeurs est parvenu à la commission administrative le jour même du passage de l'observateur
Sikasso	00	296	251	Le tableau de validation des nouveaux majeurs est parvenu à la commission administrative le jour même du passage de l'observateur
Ségou	00	250	84	La non-disponibilité du tableau de validation des nouveaux majeurs
Mopti	/	/	/	L'observateur n'a pas pu accéder aux informations auprès de la commission administrative.
Tombouctou	00	15	23	La non-disponibilité du tableau de validation des nouveaux majeurs
Gao	00	36	20	
Kidal	/	/	/	L'observateur n'a pas pu accéder aux informations auprès de la commission administrative.
Menaka	/	/	/	Le non-démarrage des travaux
Dioila	00	75	28	Le tableau de validation des nouveaux majeurs est parvenu à la commission administrative le jour même du passage de l'observateur
Nioro	00	139	25	La non-disponibilité du tableau de validation des nouveaux majeurs
Nara	00	22	01	La non-disponibilité du tableau de validation des nouveaux majeurs

Kita	/	/	/	La commission administrative était absente le jour du passage de l'observateur.
Bougouni	00	32	53	Le tableau de validation des nouveaux majeurs est parvenu à la commission administrative le jour du passage de l'observateur
Koutiala	00	201	93	
San	00	125	33	La non-disponibilité du tableau de validation des nouveaux majeurs
Douentza	00	111	68	
Badiangara	00	103	03	
Commune IV du District de Bamako	00	215	92	La COCEM a relevé qu'il y'a pas d'inscription malgré la disponibilité du tableau de validation des nouveaux majeurs

A l'analyse des chiffres du tableau ci-dessus, la COCEM note une légère amélioration des opérations dans les centres observés après son premier déploiement à la date du 20 octobre.

Recommandations :

Au regard des constats énumérés ci-dessus et dans le souci d'améliorer la suite des opérations de la révision annuelle des listes électorales, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. Proroger le délai des opérations d'inscription d'office, des transferts et radiations jusqu'au 30 novembre 2022 en vue de combler le retard pris dans la disponibilité des tableaux de validation pour les nouveaux majeurs ;
2. Prendre en compte les résultats du RAVEC spécial de décembre 2020 à juin 2021 dans le fichier électoral ;
3. Démarrer l'enrôlement des nouveaux majeurs dans les localités de toutes les régions ;
4. Diligenter le démarrage effectif des travaux dans la région de Ménaka ;
5. Mettre à la disposition des commissions administratives tous les documents de travail nécessaires pour l'accomplissement de leur mission ;
6. Diligenter des missions de suivi pour s'assurer du déroulement effectif des opérations
7. Assurer le déploiement des forces de l'ordre dans les centres d'opération pour leur sécurisation ;
8. Renforcer les campagnes de sensibilisation et de communication auprès de la population afin de les exhorter à participer à cette étape importante du processus électoral.

Contexte :

Toutes les élections tenues au Mali se font sur la base de la liste électorale révisée et arrêtée au 31 décembre de chaque année. Conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi N°2022-019 du 24 JUIN 2022 portant Loi électorale, il est tenu une liste électorale au niveau de chaque commune, Ambassade ou Consulat. La même Loi prévoit en son article 52 que ces listes électorales font l'objet d'une révision annuelle du 1^{er} octobre au 31 décembre de chaque année et que les élections, qui se feront durant l'année qui suit la clôture de la liste électorale, sont faites sur la base de cette liste révisée et arrêtée le 31 décembre.

L'objectif de cette révision est de mettre à jour le fichier électoral en permettant à la population de procéder à des vérifications, des transferts, des cas de radiation et la prise en compte des nouveaux majeurs. Ainsi, cette phase est d'une importance capitale pour la suite du processus électoral dans la mesure où elle permet de fournir le registre sur la base duquel les cartes d'électeur seront faites et leur donnant l'accès au scrutin.

A cet effet, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) s'apprête à observer la révision annuelle des listes électorales dans dix-neuf (19) régions et le District de Bamako, prévue du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022. Pour ce faire, la COCEM va recruter, former et déployer dix-huit (18) Observateurs dans dix-sept (17) chefs-lieux de régions et le District de Bamako pour l'observation dudit processus.

Méthodologie de l'observation

L'observation de la COCEM s'appuie sur une méthodologie spécifique qui nécessite une formation et un déploiement rigoureux des observateurs sur le terrain afin d'avoir des données fiables, lui permettant de faire une analyse du processus.

Elle s'appuie sur une méthode de remontée par Google Forms des données collectées sur le terrain par les observateurs sur la base d'une grille d'observation comportant des questionnaires élaborés. L'analyse des données recueillies sur le terrain est faite selon le schéma d'observation défini par le Secrétariat exécutif.

La COCEM reste mobilisée et continuera à suivre ce processus de révision annuelle des listes électorales.

A Propos de la COCEM

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plateforme d'Organisations nationales de la Société civile créée en mars 2018 et comprenant cinq (5) structures à savoir : AMDH, JCI-Mali, WILDAF-Mali, RPL et SOS-Démocratie. Elle a pour objectif de contribuer au renforcement de la Démocratie au Mali à travers l'observation électorale en faveur des processus électoraux libres, crédibles, transparents et apaisés.

Contacts Presse

Madame BOUARE Bintou Founé SAMAKE, Présidente, Tél : +223 76 92 90 61,
E-mail : bfsamake@cocem.ml

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique,
Tel : +223 98 82 98 82, E-mail : adara@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA, Rue 612, Porte 150 Bamako, BP 1168
Téléphone : (00223) 20 28 32 76 **E-mail** : contact@cocem.ml **Site web** : www.cocem.ml
Twitter : @MaliCocem | **Facebook** : <https://www.facebook.com/cocemmal>